

**DIMANCHE**

**16 FEVRIER 1834.**

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



**TROISIÈME ANNÉE.**

304.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

| POUR LYON.  |       | POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER. |       |
|-------------|-------|--------------------------------------|-------|
| Trois mois. | 7 fr. | Trois mois.                          | 9 fr. |
| Six mois.   | 13    | Six mois.                            | 17    |
| Un an.      | 25    | Un an.                               | 35    |

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,



**JOURNAL POPULAIRE.**

La Prison est le Séminaire des Patriotes.

## Nouvelle Crise industrielle.

Les leçons du passé sont-elles déjà oubliées ? A quoi faut-il attribuer la situation pénible dans laquelle notre ville se trouve de nouveau placée ? à la haine ou à l'aveuglement ? Le coupable désir, qu'exprimait il y a quelque temps le *Courrier de Lyon*, de prendre une revanche de novembre, est-il le véritable motif des contestations qui s'élèvent aujourd'hui entre les fabricans et les ouvriers ? Nous ne pouvons le croire ; à chacun ses œuvres : et consciencieusement nous ne pouvons attribuer aux fabricans d'aussi sanguinaires pensées, dignes seulement des rédacteurs de ce journal. S'il est possible de se laisser abuser par l'intérêt personnel, il serait infâme de s'y abandonner jusqu'à ce point. Non, nous l'espérons encore, les fabricans, en cédant aux justes réclamations de leurs ouvriers, ramèneront la tranquillité, et, dès ce moment, ils en deviennent responsables.

Cependant la question qui s'agite aujourd'hui, quelle que soit la résolution de ces messieurs, ne peut pas être définitivement jugée ; c'est une conséquence nécessaire du malaise social actuel. Elle est toujours la même qu'en novembre 1831. Pour les uns, c'est l'exploitation des prolétaires ; pour les autres, la facilité de vivre en travaillant. Vainement on ferait intervenir des baïonnettes, le peuple a montré qu'il savait, quand il le voulait, les briser de sa main puissante, et d'ailleurs, ce n'est pas par des égorgemens que l'on répond à l'expression présente d'un besoin et d'un droit. Et que prouverait la victoire ? Pour les fabricans ses fruits seraient amers : du sang versé inutilement, et la perte de leur industrie ; pour les ouvriers, novembre l'a prouvé, il n'y en aurait pas de véritable sans la conquête de LEURS DROITS POLITIQUES.

Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit cent fois : il n'y a qu'une réforme sociale qui puisse assurer le bien-être du peuple ; et cette réforme elle-même ne peut être garantie que par la RÉPUBLIQUE, c'est-à-dire par le gouvernement de tous, et pour l'intérêt de tous.

Toute amélioration qui ne serait pas fondée là-dessus

sus ne serait qu'un leurre qui laisserait au retour des privilèges mille portes ouvertes.

Certes, nous déplorons, comme tous les bons citoyens doivent le faire, le sinistre avenir qui menace notre cité, et c'est parce que nous sommes las de ces discussions d'intérêts qui, depuis trois ans, ensanglantent de tout côté le sol de notre patrie, que nous désirons l'établissement d'une organisation sociale, seule capable de les arrêter.

Des paroles sinistres circulent dans tous les quartiers ; le bruissement des armes se fait sourdement entendre. Que feront les magistrats, chargés de veiller à la sûreté de Lyon ? Nous attendons pour savoir ce que pourra l'imbécille juste-milieu pour porter remède à ces maux, sans provoquer la guerre civile.

Ah ! messieurs, vous prétendez gouverner sans le peuple, sans vous inquiéter même de sa misère et de ses souffrances. Etes-vous donc sourds et aveugles ? N'entendez-vous pas, ne voyez-vous pas que votre monarchie constitutionnelle, édifice replâtré au 7 août, s'écroule de toute part ? Il craque, il craque, c'est en vain que vous cherchez à l'appuyer de vos mains tremblantes, imprudens ! Gare ! vous allez être écrasés sous les ruines !....

## AUTRE PREUVE

QUE RIEN N'EST PLUS ABSURDE QUE LE SYSTÈME ÉLECTORAL ACTUEL.

Dans le meilleur des gouvernemens possibles, nous jouissons d'une foule de bêtises qu'on nomme fictions ; bêtises grosses comme un budget, bêtises incommensurables, bêtises énormes, bêtises gigantesques, bêtises monstrueuses, en un mot bêtises constitutionnelles.

C'est d'une de ces bêtises que nous voulons vous parler : celle-là n'est pas la moins forte.

N'allez pas croire qu'il s'agit de l'inviolabilité royale laquelle est pourtant une bêtise de poids. C'est seulement de notre système électoral qu'il est question ; système si burlesquement combiné, qu'un homme est

déclaré capable de se choisir un représentant, lorsqu'il paie deux cents francs de contributions, et incapable, lorsqu'il ne paie que cent quatre-vingt-dix-neuf francs, quatre-vingt-dix-neuf c.; — système tellement burlesque, que nous et nos confrères de la presse, qui pouvons de notre plume influencer si puissamment sur la marche des affaires, nous ne pouvons rien, la boule électorale à la main; et qui, pouvant créer de fait des ministres, ne saurions bâcler, en droit, la moindre fraction d'un député; — système tellement absurde que nous, exclus, comme tant d'autres, on ne sait pourquoi, de la lice électorale, nous devons, bon gré malgré, regarder comme nos représentants, à nous, les représentants choisis par les privilégiés, et nous conformer aux lois qu'ils ravaudent; payer les impôts qu'ils votent, réparer les sottises qu'ils commettent, ce qui n'est pas petite besogne, en vérité.

Aussi, ne sommes-nous pas surpris de voir arriver de tous les coins de la France des milliers de pétitions réclamant le prompt anéantissement de la bêtise électorale. Cette bêtise fait honte en effet au bon sens et à l'esprit naturel de notre nation. Nous avons déjà bien assez d'autres bêtises dans notre gouvernement, bêtises dont nous ne tarderons pas, nous l'espérons, à réclamer le redressement d'une manière ou d'une autre.

*Les centres en masse.* Non! non!

*M. Berryer.* Les bancs sont très dégarnis.

*Les centres.* Les bancs sont très garnis.

*M. Berryer.* L'heure est bien avancée....

*Les centres.* L'heure n'est pas avancée.

*M. Berryer.* C'est au plus si, au milieu du bruit, nous avons entendu le rapport de la commission.

*Les centres.* Nous l'avons suffisamment entendu.

*M. Haun.* Quant à moi, je ne l'ai pas entendu du tout.

*M. Salverte.* Je ne l'ai pas entendu davantage.

L'ajournement est mis aux voix, et après une épreuve douteuse, on envoie chercher, dans la salle des conférences, soixante membres du centre à qui le président est obligé d'expliquer ce dont il s'agit, et qui font rejeter l'ajournement.

*M. le président.* M. Bugeaud a la parole.

*M. Bugeaud.* Je ne veux pas parler aujourd'hui...

*Les centres.* Parlez! parlez!

On demande le renvoi à samedi. Les mêmes soixante membres du centre sont requis dans la salle des conférences; on leur explique de nouveau ce dont il s'agit, et le renvoi est encore rejeté.

*M. le président.* M. Bugeaud veut-il parler maintenant?

*M. Bugeaud.* Non, M. le président.

*Les centres.* Alors, à un autre!

Enfin, après avoir hurlé *aux voix* pendant un quart-d'heure, les centres passent à l'ordre du jour sur les pétitions relatives à la réforme électorale, et même sur celles ne réclamant que l'adjonction des capacités.

Nous vous le demandons, ces cris dialogués entre la tribune et les centres; — ces soixante membres arrivant à point pour le vote, comme le cylindre d'une presse-mécanique d'imprimerie pour le foulage du papier; — tout cela est-il digne de la question fondamentale qui s'agitait, de cette question qui, nous le

croions bien, tuera plus d'un ministère sous elle, sans parler des gouvernements?

Pour peu que cela dure, on fera bien, à Paris, de remplacer, à l'avenir, les promenades de bœufs gras, et autres mascarades du carnaval, par une séance de la chambre où siège M. Fulchiron. Masques pour masques, mieux vaut encore, pour les Parisiens, ceux du palais Bourbon que ceux de la rue.

Ce n'est donc pas cela qui peut nous surprendre; mais ce qui doit nous étonner, même de la part de la chambre où siège M. Fulchiron, c'est l'absence de toute dignité, de toute forme, nous dirons même de toute pudeur, dans la discussion d'une question, grave à la fois par sa nature et par le nombre des pétitionnaires qui la soulèvent. Depuis la mémorable séance où les grands hommes furent sacrifiés à la morue, les fastes parlementaires (pardon du mot *fastes*), n'avaient jamais rien offert de plus fulchironnien, de plus école de village.

C'est au point que nous vous demandons la permission de vous en esquisser rapidement la physionomie. Cette esquisse, d'ailleurs, sera toute de circonstance à cette époque où l'on se ressent encore des joies du carnaval.

On venait de clore la discussion relative à M. Cabet, et la chambre agitée se ressentait encore de l'émotion de cette violente scène, dont le *Journal des Débats* a dit que trois semblables nous conduiraient à la république.

Arrive le tour du rapport des pétitions sur la réforme électorale.

*M. Salvandy:* « Messieurs, nous sommes sur un volcan, et, par conséquent, dans une disposition d'esprit trop peu calme pour nous occuper d'une matière si importante. Renvoyons le rapport à samedi.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la lettre suivante, qui nous a été adressée.

#### A MM. les rédacteurs de la *Glanceuse*.

Le public n'ignore pas que depuis environ 7 mois les ouvriers cordonniers et bottiers de la ville de Lyon et de ses faubourgs se sont associés pour arriver à faire augmenter leur salaire, et que cette augmentation était juste et équitable 1° parce que le travail de cette classe d'ouvriers s'est perfectionné et qu'il est devenu plus long à exécuter; 2° parce que le prix de la façon était devenu si minime, qu'il ne suffisait pas pour procurer aux ouvriers seulement le nécessaire. La concurrence des maîtres qui, en formant leurs établissements, donnent leurs marchandises au dessous du cours aux consommateurs, et couvrent ensuite leur déficit en réduisant le salaire des ouvriers, a principalement amené la déplorable situation de ces derniers. Les ouvriers, qui croient avoir le droit, au moins, de vivre et de soutenir ou d'élever leurs familles, ont voulu, en s'associant, détruire d'abord la funeste concurrence que les maîtres-marchands se font entre eux. Pour cela, ils ont arrêté que tous paieraient les façons suivant deux tableaux qui ont été dressés. Par ce moyen, les ouvriers arrivaient aussi à obtenir une augmentation de salaire qui leur permet de ne pas manquer, du moins, des choses les plus indispensables pour vivre.

Après cette demande d'augmentation, la plupart des maîtres l'ayant trouvée juste nous l'ont accordée en nous engageant à rentrer dans nos ateliers, ce que nous avons fait. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu réussir à rendre l'augmentation absolument générale. De là, est né un abus extrêmement criant et immoral qu'il importe de faire connaître au public, afin de lui démontrer la mauvaise foi d'un bon nombre d'hommes-maîtres.

Dès que les ouvriers eurent parlé de l'augmentation des façons, tous les marchands élevèrent pour le consommateur le prix de la chaussure, et celui-ci dut s'y soumettre; mais, ce qu'il y a d'inique, c'est que des marchands n'ont vu, dans cette affaire, qu'un nouveau moyen de spéculation, toujours au préjudice de l'ouvrier. En effet, ils reçoivent journellement des consommateurs le prix de la chaussure suivant le taux de l'augmentation, et ils ont l'infamie de contraindre les ouvriers à travailler au taux des anciens prix, c'est-à-dire sans leur donner une partie de cette augmentation qu'ils reçoivent eux-mêmes.

Il y a plus, c'est que par un subterfuge indigne, quelques-uns de

ces marchands se sont fait porter sur les listes de ceux qui avaient accordé l'augmentation, listes que la *Glaneuse* a publiées; et ils ont refusé ensuite de la payer.

Mais, si nous sommes dupés, le consommateur ne le sera pas; puisque nous avons publié, dans le temps, les noms de ceux qui donnaient ou promettaient l'augmentation, nous publierons, à présent, ceux des marchands qui la refusent, et nous comptons, MM. les rédacteurs, sur vous qui avez toujours défendu et soutenu la cause des ouvriers, pour nous aider dans cette circonstance.

Il est de notre devoir de remercier publiquement bien des maîtres qui, reconnaissant la justice de notre demande d'augmentation, se sont empressés d'y adhérer. Ceux-là, aussi, ont tenu conseil il y a environ quinze jours, pour aviser au moyen de s'unir, afin de maintenir la profession et de détruire les excès de la concurrence. Nous, qui nous sommes entendus avec eux, nous étions persuadés qu'à la prochaine réunion nous serions parfaitement d'accord avec tous les maîtres; que cette haine, qui s'était élevée entre nous, s'effacerait; qu'enfin, nous touchions au moment de faire cesser toute division, lorsque quelques maîtres, dont nous citerons plus tard, en détail, la conduite, ont semé la discorde pour empêcher tout arrangement. Ceux-là redoutent un accommodement parce qu'ils sont habitués à prospérer en volant le malheureux ouvrier. Ces hommes vils font travailler des pères de famille que la misère force à subir toutes leurs conditions, et c'est au cœur de l'hiver qu'ils ne rougissent pas de leur retenir, chaque jour, le tiers de leur salaire!.. Nous laissons à nos concitoyens le soin de les juger comme ils le méritent!

Ce qu'il est important de bien constater, c'est que la discussion industrielle ne provient pas des ouvriers, mais bien de certains maîtres; que le public se garde de l'oublier!.. Afin, donc, qu'il en soit instruit et qu'il connaisse tous les faits que nous avons rapportés, veuillez, MM. les rédacteurs, insérer la présente dans votre prochain numéro.

Recevez nos salutations fraternelles.

Au nom de la société du PARFAIT-ACCORD,

MONTPELLIER, délégué.

## M. Menouillard.

M. Menouillard, commissaire de police, accolite de M. Prat, est un vieillard sec et vert encore, qui va, vient, bougonne et s'irrite à tous propos; il manifeste sans cesse dans ses habitudes cette inquiétude, apapage des animaux carnassiers. Du reste, haut jambé et la tête fortement inclinée en avant, son long cou, son nez crochu dépassant de beaucoup l'ampleur de sa bouche, et l'espèce de crinière maigre et grise qui se détache de son front déprimé, le feraient représenter par la caricature sous l'emblème du vautour-chauve.

Nous nous rappelons avoir vu M. Menouillard à la cour d'assises de Rion, lors du procès capital intenté à ceux de nos frères qui, en novembre 1831, après avoir coopéré à la victoire, voulurent en vain appeler les ouvriers à la mettre à profit, pour établir un ordre de choses qui eût prévenu les fâcheuses circonstances qui se repro duisent de nouveau parmi nous.

M. Menouillard fit les délices de l'assemblée, tousant, mouchant, crachant, gesticulant et parlant tout à la fois; il avait fait ci, il avait fait ça, il avait tout fait, tout vu, tout dit; et si on eût voulu l'en croire et se fier à son génie, les ouvriers n'auraient pas alors remué seulement le bout du doigt.

Enfin il dit tant et tant de sottises, que M. Prat se prit à en être jaloux; M. Prat crut qu'on voulait lui faire la leçon; M. Menouillard fut disgracié pendant trois mois.

M. Menouillard est depuis rentré en faveur, et il met le temps à profit pour essayer de faire autant de bévues et de stupidités, qu'il en débita jadis à la cour royale.

Mais la rancune de M. Prat, que nous soupçonnions bien n'être pas éteinte, vient de se manifester à propos d'une imprudence, comme dit le *Courrier de Lyon*,

et M. Menouillard a été mis au ban du journal des mouchards.

Voici à quelle circonstance :

Un *ferrandinier* et un *mutuelliste* morts, étaient accompagnés par plus de quatre mille de leurs frères à leur dernière demeure; les ferrandiniers portaient, comme d'habitude, leurs couleurs rouges et vertes; déjà le cortège avait été passé en inspection par deux commissaires de police et une nuée d'agens, qui l'avaient laissé poursuivre sa route, lorsque M. Menouillard, s'apercevant qu'à la sortie de l'église le cortège s'était considérablement diminué et ne s'élevait plus qu'à deux mille environ, résolut de faire du scandale et de démontrer ainsi la présence et la force de la police.

Il courut à un poste assez nombreux, et requit l'officier de lui prêter main-forte pour empêcher de passer le convoi. L'officier ignorant ce dont il s'agissait, fit sortir ses cent hommes et les mit en bataille, l'arme au pied, pour attendre l'événement.

A l'arrivée du deuil, M. Menouillard ceignit tragiquement son écharpe, et somma trois fois les ferrandiniers d'ôter leurs rubans; ils ne firent aucune attention aux criailleries de ce furieux: l'un d'eux cependant le colla contre le mur et lui fit ainsi passer la revue forcée du cortège.

M. Menouillard avait ordonné à la troupe, et de prêter main-forte à la loi, et de croiser la baïonnette; l'officier répondit à cette folle boutade, en faisant rentrer immédiatement ses soldats au corps-de-garde.

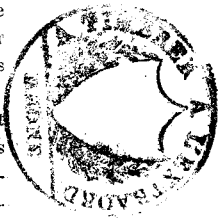
C'était chose quelque peu curieuse de voir ce pauvre homme désappointé, détacher avec dépit sa ceinture, la ployer dans un chiffon de papier et la remettre dans sa poche, tout en récriminant contre l'officier du poste, et le menaçant d'une dénonciation. C'était pitié de voir cet officier et plusieurs autres chefs attirés par le tumulte, lui tourner le dos pour toute réponse à ses déblatérations.

Du reste, les ferrandiniers et les mutuellistes achevèrent sans désordre et dans un profond recueillement, que la scène impie que nous venons de dire suspendit à peine, de rendre les honneurs funéraires à leurs frères, et plusieurs discours furent prononcés dans cette circonstance. L'espace de nos colonnes ne nous permet pas de les reproduire.

## Lyon.

Nous apprenons que l'arrangement des difficultés qui existent entre les ouvriers et les fabricans, n'est arrêté que par un fort petit nombre de gros bonnets de la fabrique, dont les confrères n'ont pu vaincre l'opiniâtreté. Ces Messieurs sont, dit-on, encouragés dans leur résistance coupable, on peut le dire, par le maire, le préfet de Lyon, et le procureur du roi.... Si ce propos, qui est dans la bouche de tout le monde, est vrai, nous l'enregistrons afin qu'il serve à fixer la responsabilité qui commence à peser déjà bien lourdement sur ces prétendus magistrats!...

— Nous faisons vendre aujourd'hui, par nos crieurs, un écrit contenant une *Réponse aux détracteurs du peuple*, et des *Réflexions sur la crise industrielle*. Pour avoir déjà été publiées dans des journaux de cette ville, les pensées de cet écrit ne sont pas moins excellentes à propager par la presse populaire. Puissent nos frères, les ouvriers de toutes professions, en reconnaître la justesse, et les adopter!.... — Nous rappelons qu'on lit sur le devant des chapeaux rouges de nos crieurs: « DROITS DE L'HOMME, » et sur le derrière: « GLANEUSE. »



Si la presse populaire, la presse à bon marché, est menacée de mort par le pouvoir, la grande presse n'est pas exempte de poursuites. Depuis quelques jours même, le feu des réquisitoires redouble contre elle, en attendant qu'à l'aide d'une belle et bonne loi, on puisse essayer de la renverser ou de la museler définitivement. C'est ainsi que deux saisies presque successives viennent encore de frapper la courageuse *Tribune*. La dernière a eu pour objet d'arrêter son numéro du 9 février, et donne lieu à son *quatre-vingt-dixième* procès. Le *National* de 1834, que le pouvoir veut considérer comme étant le même journal que l'ancien *National*, qui a cessé de paraître et dont la société a été judiciairement et légalement dissoute, le *National* de 1834, disons-nous, a plusieurs procès à soutenir. Déjà, l'un de ses gérans a été condamné; deux autres sont attaqués. Ce qu'il y a de funeste pour eux, c'est qu'ils sont jugés, sans jury, suivant les lois exceptionnelles de la restauration, et par des juges dont l'impartialité et l'indépendance sont fort loin d'être reconnues. Le *Corsaire* est traduit en cour d'assises pour le contenu d'un article. Enfin, la presse libre des départemens n'est pas mieux épargnée; plusieurs journaux ont de nouveaux comptes à régler avec la justice. Nous citerons parmi eux, le *Progrès*, journal républicain d'Avignon, dans lequel sont exposées avec autant de franchise et de courage que de talent, les idées démocratiques, et qui, à fort peu de jours de distance, vient de se voir intenter deux procès. — Le pouvoir fait de la liberté de la presse ce qu'il fait de la liberté individuelle, de l'inviolabilité des domiciles et des opinions, de tous nos droits, enfin. Il s'efforcera de plus en plus de les anéantir, jusqu'à ce que la nation se lève et vienne à son tour régler avec lui son compte

d'oppression, de souffrances et d'humiliations!... Ce moment ne peut se faire long-temps attendre.

## Nouvelles Diverses.

Une mascarade politique a eu lieu, dimanche dernier, à Brioude, où le désir de la voir avait attiré beaucoup de curieux. Un grand personnage ayant pour tête une poire, pour ventre un sac d'écus, pour mains des truelles, et des seringues pour jambes, a été promené sur un char de fumier, traîné par une vache. La suite du personnage accompagnait le char: c'étaient des acrobates royaux, des sauteurs, des paillasses, des arlequins-sauveurs. Conduit au pied de l'arbre de la liberté, le mannequin y a été brûlé au milieu d'acclamations et de huées générales. — On chante maintenant la messe au château des Tuileries, tous les dimanches: il n'y a que les intimes qui y soient admis. Louis-Philippe y assiste régulièrement. — Des ouvriers menuisiers, de Paris, viennent de faire, à l'un de leurs confrères, absent du travail depuis quelques jours, pour cause de ribotte, une plaisanterie assez originale: après avoir loué un cheval, l'un d'entre eux l'a monté, et suivi d'une douzaine d'ouvriers de l'atelier, en tablier et en manches retroussées, que précédait un tambour, il s'arrêtait à chaque carrefour, et dans une annonce signalétique pompeuse, réclamait des renseignements sur son confrère absent, promettant une récompense honnête à celui qui en donnerait des nouvelles. Cette scène burlesque a beaucoup égayé le public dans le quartier de la place Sainte-Année et de la rue d'Antrain. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que celui qui était l'objet de cette plaisanterie, entendant le tambour du fond du cabaret qu'il avait choisi ce jour-là pour passer-temps, s'est empressé de s'informer du sujet de la publication, et n'est pas demeuré peu surpris ni confus en apprenant qu'il s'agissait de lui.

— Le maire de Chalon-sur-Saône, vient, par un arrêté motivé sur les avantages que le public retire de la liberté du commerce et de l'effet de la concurrence, d'ordonner la suppression de la taxe sur la viande et sur le pain.

— Le *Drapeau tricolore*, journal ministériel de Chalon, vient de cesser de paraître, faute d'abonnés. Il y a long-temps qu'il en fût arrivé autant au *Courrier de Lyon*, si les fonds secrets ne venaient sans cesse combler le déficit de la caisse. — On se souvient du congrès que l'Autriche, la Russie et la Prusse ont tenu entr'elles à Monchen-Grätz, à l'exclusion de la France, dont le gouvernement n'a pas même osé leur demander de quoi elles s'occupaient. La plus grande partie du traité conclu entre le chef de ces trois puissances, sera toujours ignorée des peuples; cependant, pour nous donner une idée de ce qu'il contenait, un journal autrichien vient de faire connaître l'un de ses articles, le seul qui ait été destiné à être publié. Cet article porte que les trois dites puissances se sont engagées à se livrer mutuellement tout individu poursuivi pour délit politique commis dans l'un des trois pays. Le traité dit, peut-être à son tour, qu'on exigera du gouvernement français qu'il ne donne dans notre pays asile à aucun étranger. Si cet article n'est pas fait, on peut être sûr qu'il ne tardera pas à l'être.

## BULLETIN DES ANNONCES.

### VENTE FORCÉE.

Le 17 février 1834, à 10 heures du matin, sur la place Grollier, à Lyon, il sera vendu, aux enchères et au comptant, des objets saisis, consistant en tables, chaises, banques, balances, rayons, caisses, buffets, établis et outils de menuisier, etc., etc.

DELACROIX.

En vente, au dépôt de la librairie, rue de la Préfecture, n° 3, et chez les principaux libraires:

### PHONOGRAPHIE ANGLAISE,

D'après les meilleurs auteurs, principalement d'après Walker, ou notation interlinéaire de la prononciation de Rasselas, conte philosophique du célèbre Johnson, avec une traduction littérale des six premiers chapitres et de tous les passages difficiles contenus dans les autres, par Matthieu Décrand.

### Traitement végétal

pour la guérison radicale des dartres et maladies secrètes sans mercure.

Ce traitement prescrit par M. Giraudeau de St-Gervais, docteur-médecin à Paris, guérit radicalement les *Dartres*, *Gales* anciennes, *Ecoulemens* rebelles, *Syphilis* etc.; il remédie aux accidens *mercuriels*, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes.

(Consultations gratuites par correspondance.)

S'adresser au docteur, rue Richer n. 6 (bis) à Paris, ou à son correspondant à Lyon, Vernet, pharmacien place des Terreaux.

Il a été perdu, le 30 janvier, entre les ponts Morand et de la Guill-



lettre, un boa, queue de Martre du Canada. La personne qui l'eura trouvée, est priée de s'adresser au portier de la maison Deplaudière, rue du Plâtre n° 1. Il y aura récompense.

EN VENTE :

### OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de G. Lazoski, professeur de chimie et membre de l'académie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

UN OUVRAGE de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

### NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très rafraichissans; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

Nota. Il partira de Lyon le 15 février sans retard.

J. FERTON, l'un des gérans.